

RAPPORT DU MAIRE

Synthèse des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'année financière 2022



Ce document contient les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année qui s'est terminée au 31 décembre 2022, comme le prévoit la Loi sur les cités et villes. Cette publication annuelle constitue un exercice de redditions de compte qui permet d'offrir un résumé bref, mais clair de la situation financière de la Ville.

L'une des principales caractéristiques de la période d'instabilité économique que nous vivons actuellement est l'inflation élevée. Tous au long de l'année 2022, nous avons dû composer avec la hausse du prix de plusieurs biens et services dont l'achat est nécessaire pour les activités quotidiennes de la Ville.

Nous avons néanmoins terminé l'année dans une bonne posture financière. C'est grâce à la gestion rigoureuse des finances et des ressources municipales exercée par cette administration depuis ses débuts que nous sommes en mesure de faire face aux turbulences actuelles en limitant l'impact fiscal sur nos contribuables.



ÉQUIPE MUNICIPALE

EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2022

- 7 ÉLUS
- 1 DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 26 CADRES ET PROFESSIONNELS
- 61 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS (cols bleus, cols, blancs et brigadiers scolaires)
- 33 POMPIERS/PREMIERS RÉPONDANTS

L'ÎLE-PERROT EN CHIFFRES:

5,2 km de superficie

11 548 habitants

286 commerces

5480 logements :

- 42 % unifamiliales
- 43 % appartements ou plex
- 15 % maisons en rangée ou jumelées

Fiscalité municipale

L'administration municipale est consciente que les contribuables perrotois font face à une hausse importante du coût de la vie et s'efforce, dans les circonstances actuelles, de minimiser la hausse des taxes foncières malgré la hausse du prix des propriétés.

S'il est possible de garder la *moyenne* des hausses de taxes à un niveau très bas, il y aura tout de même une variation d'une adresse à l'autre, puisque la hausse des valeurs foncières n'est pas la même d'une propriété à l'autre.

La réglementation sur la fiscalité municipale québécoise ne laisse que très peu de flexibilité aux villes pour se financer adéquatement.



QUELQUES RÉALISATIONS EN 2022

- Construction du complexe aquatique ;
- Rénovation de l'hôtel de ville ;
- Installation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions ;
- Réfection de la 5^e Avenue, d'une portion de la rue des Érables, du boul. Perrot entre la 6^e Avenue et l'Avenue du Parc; ajout d'un trottoir entre la 4^e Avenue et la 2^e Avenue ;
- Achat des équipements pour l'automatisation et la modernisation de l'usine de filtration ;
- Aménagement d'une bretelle d'accès du boulevard Perrot au Grand Boulevard ;
- Aménagement d'un jardin d'asclépiades pour soutenir les papillons monarques ;
- Mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville ;
- Remplacement d'équipement dans la cuisine du centre communautaire Paul-Émile-Lépine ;
- Réalisation et publication des fiches thématiques environnementales L'Écocitoyen ;
- Planification stratégique : consultation des parties prenantes pour élaborer le Plan stratégique 2023-2028 de la Ville.

RAPPORT FINANCIER

*Les états financiers au 31 décembre 2022 démontrent, pour l'administration municipale, un excédent de l'exercice à des fins fiscales de **2 745 930 \$**. Les revenus totalisent **21 370 871 \$** et les charges et les affectations se chiffrent à **17 959 682 \$**. L'excédent accumulé non affecté est de **9 931 143 \$**, le capital non-engagé du fonds de roulement est de **1 056 770 \$**. Les fonds affectés totalisent **496 513 \$**, et la réserve pour les services de l'eau et de la voirie est de **711 957 \$**.*

*Au cours de l'année, la Ville a réalisé pour **4 675 265 \$** de dépenses en immobilisations. À l'exception d'une portion des coûts du complexe aquatique, les dépenses en immobilisations ont été payées à même l'excédent, le fonds de roulement, le fonds des parcs, le budget ou des subventions.*



RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le rapport de l'auditeur indépendant, Raymond Chabot, Grant Thornton Inc. , mentionne qu'à leur avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes